

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Clavans en Haut Oisans
38 142 Clavans en Haut Oisans
04.76.80.11.73
mairieclavanshtoisans@orange.fr

EN DATE DU 3 JUILLET 2020

Réuni sous la présidence de M. Marc CROSLAND, Maire de la commune de Clavans en Haut Oisans.

Étaient présents : Cédric BALME, Jacques CHAPIRON, Sylvain GÂCHE, Adrien GARNIER, Gilbert GARNIER, Marie LÉCOT, Alain PELLORCE, Serge TOMMASI, Jean-Pierre VIBERT CHARBONNEL.

Absents excusés : Jacqy CHABERT

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUIN 2020

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020. Celui-ci est modifié comme suit délibération « **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** » 10 vote pour, un vote contre de M. Sylvain GÂCHE.

DELIBERATIONS

• OBJET : REDEVANCE EAU POTABLE- TARIF 2020

Il convient de fixer le montant du forfait annuel de la redevance eau 2020

L'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau et du Département, concernant les travaux sur l'eau potable, est conditionnée à une facturation minimum au m³ du forfait par branchement.

Le montant du forfait annuel de la redevance eau 2019 a été fixé à **117 €uros** par maison, logement ou tout autre local raccordé au réseau d'eau potable.

M. le Maire propose de porter la redevance 2020 à la somme de **120 €uros**. Ceci dans la perspective de maintenir une autonomie de la commune concernant la gestion de l'eau potable.

• OBJET : PART VARIABLE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

L'obligation d'engager des études sur la mise en place d'un système de traitement dans le cadre de la réglementation en matière d'assainissement et d'urbanisme s'est imposée au cours de l'année 2014.

A ce titre, les tarifs applicables aux communes engagée vers la réalisation d'une station d'épuration, votés par le Conseil Syndical du SACO, ont subi une augmentation conséquente.

Le Conseil Municipal a alors décidé, par délibération, de se prononcer pour le principe d'une prise en charge par la commune de la part variable de la redevance assainissement **versée au SACO**.

Pour l'année 2020 la **participation communale** sera de l'ordre de **18 160 €** tandis que celle facturée aux **usagers s'élèvera à 17 360 € soit un total reversé au SACO de l'ordre de 35 520 €uros**.

Il conviendrait de reprendre une délibération afin de confirmer ou non ce choix de l'assemblée concernant l'année 2020.

L'assemblée se prononce sur la reconduction du principe d'une prise en charge de la totalité de la part variable par la commune de la redevance assainissement 2020

•OBJET : DECISION EN MATIERE DE TAUX D'IMPOSITION 2020

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, l'état de notification prévisionnel des bases d'imposition 2020 a été transmis par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Il est proposé à l'assemblée de conserver les coefficients votés en 2019. Les produits attendus sont les suivants :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020 identiques à ceux de 2019	Produit voté
Taxe habitation	78 000	27.18%	21 200
Taxe foncière bâti	84 700	37.15%	31 466
Taxe foncière (non bâti)	1 100	55.78%	614
CFE	47 300	45.68%	21 607
TOTAL 2020			74 887

•OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS, ET CAISSES DES ECOLES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées par la commune, pour l'année 2019, au bénéfice des associations et caisses des écoles. Après délibération, les subventions suivantes sont votées :

INTITULE ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2019	
CHORALE CANTORISSIUM	150	
CHANT'OISANS	150	
ASSOCIATION LES MYOSOTIS	100	
CHORALE POLYFEMNA	150	
AAPPMA L'ARC EN CIEL DU HAUT OISANS	150	
LA MAISON DES MARMOTTONS	500	
LES RENCONTRES DU JEUDI	200	
Compte 6574	1 400	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	250	
COOPERATIVE SCOLAIRE	250	
Compte	450	
TOTAL	400 + 500	1 900

Nota : Il se pourrait que la chorale Cantorissium soit dissoute

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Communal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne, être âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisée avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés à l'extérieur de la commune.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Les commissaires sont désignés parmi une liste de 24 noms (12 titulaires et douze suppléants) proposés par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal dresse une liste de 24 noms afin que cette nomination puisse avoir lieu :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Alain PELLORCE	Serge GARNIER
Jacqueline REYMOND	Myriam SIMON
Brigitte AUBERT	Andrée AUBERT
Xavier GONORD	Sandra GÂCHE
Andrée SAGNES	Anne-Marie PYTHOUD
Gilbert GARNIER	Michelle DUSSERT
Brigitte MONNET	Jacqy CHABERT
Jacques CHAPIRON	Anne-Marie GARNIER
Georges JORDANOGLOU	Marie-Thérèse TURC
Marie LECOT	Joël FAVREAU
Jean-Pierre VIBERT-CHARBONNEL	Marie-Annick GARNIER
Daniel RIBOT	Alain CHABERT

•OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION, SECURISATION ET MISE AUX NORMES DE L'EGLISE –TRANCHE I

Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation de sécurisation et de mise aux normes de l'église, la consultation des entreprises a été réalisée. Les devis concernant la maçonnerie, avec la reprise de la base du clocher dans la Sacristie, ainsi que ceux relatifs au remplacement des chaînes et régulateurs de tension de chaînes pour les deux cloches et à la mise en conformité du tableau du clocher, ont été réceptionnés.

Le montant estimatif de cette première tranche de travaux s'élève à la somme de 7 248 € HT.

L'assemblée sollicite le soutien financier du Territoire Oisans dans le cadre de l'aide accordée aux travaux concernant les bâtiments communaux.

•OBJET : MISE AUX NORMES ET SECURISATION - AUBERG TRANCHE I - TRAVAUX ELECTICITE -PROTECTION INCENDIE –CREATION POINTS LUMINEUX

La consultation des entreprises concernant des travaux de mise aux normes du réseau électrique, du système de sécurité incendie et le remplacement d'équipements défectueux a été finalisée.

Les devis ont été réceptionnés.

Le montant estimatif de cette première tranche de travaux s'élève à la somme de 12 257 € HT.

L'assemblée sollicite le soutien financier du Territoire Oisans dans le cadre de l'aide accordée aux travaux concernant les bâtiments communaux.

Un complément de financement, dans le cadre du soutien aux opérations d'investissement des petites communes, sera également adressé à la Communauté de Communes de l'Oisans

DECISIONS BUDGETAIRES

• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL 2019

INVESTISSEMENT

Dépenses		
	Prévu :	199 889.84
	Réalisé :	89 646.82
	Reste à réaliser (<i>dépenses reportées en 2020</i>) :	44 000.00
Recettes		
	Prévu :	199 889.84
	Réalisé :	111 298.46
	Reste à réaliser : (<i>recettes reportées en 2020</i>)	23 978.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
	Prévu :	387 159.49
	Réalisé :	315 588.11
	Reste à réaliser : (pas de report en section fonctionnement)	0.00
Recettes		
	Prévu :	387 159.49
	Réalisé :	377 410.87
	Reste à réaliser : (pas de report en section fonctionnement)	0.00

RESULTAT DE CLOTURE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

Fonctionnement :	+ 61 822.76
Investissement :	+ 21 651.64
Résultat global :	+ 83 474.40

• OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Compte de Gestion établi par Mme la Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice 2019 est présenté. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Compte de Gestion est soumis à l'assemblée délibérante en parallèle du Compte Administratif. Le CG 2019, établi par le Comptable du Trésor, concorde avec le CA 2019 de la Commune de Clavans en Haut Oisans. Le Compte de Gestion 2019 est voté.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU C A 2019 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires de l'année 2019, **DONNE ACTE** au maire du Compte Administratif 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

UN RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT DE 61 822.76

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	30 000.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	31 822.76
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	21 651.64

•OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES	556 305.88
DEPENSES FONCTIONNEMENT	409 709.86
RECETTES FONCTIONNEMENT	409 709.86
DEPENSES INVESTISSEMENT	146 596.02
RECETTES INVESTISSEMENT	146 596.02

OPERATION INVESTISSEMENTS RECETTES ET OU DEPENSES INSCRITES AU BUDGET 2019 ET REPORT SUR 2020

- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE II - CLAVANS LE HAUT (ATTENTE RECEPTION TRAVAUX)
- PORTE GARAGE ATELIER (RECETTES)
- DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES ET PLACES (RECETTES ET DEPENSES)
- DUP CAPTAGES DES VIVIERS ET ALLOGNERETS (RECETTES ET DEPENSES)
- ACQUISITION ET POSE DE DEUX DEBITMETRES (RECETTES ET DEPENSES)

OPERATIONS –NOUVEAUX CREDITS INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2020

- ETUDES AMENAGEMENT
- TRAVAUX EGLISE – REPRISE BASE DU CLOCHER SACRISTIE MAÇONNERIE, MISE EN CONFORMITE DU
- TABLEAU DE CLOCHER ET REMPLACEMENT DES CHAINES ET REGULATEURS DE TENSION DE CHAINES
- TRAVAUX AUBERGE ELECTRICITE: CREATION POINTS LUMINEUX - MISE AUX NORMES-AMENAGEMENT
- ACCESSIBILITE APPARTEMENT T2 BIS
- AJOUT VOLETS APPARTEMENT T4 VOLETS
- PETITS TRAVAUX OU ACHATS DIVERS

DOSSIERS EN COURS- PROJETS

◊ Auberge du Save!

Les candidats sont reçus. Entretien et visites de l'auberge se poursuivent.

La remise en états des murs et les peintures du bar et de la salle de restaurant ont été réalisés par les employés communaux.

En l'absence de restaurateurs, les festivités du 13 juillet, avec le feu d'artifice offert par la mairie, seront accompagnées d'un stand restauration organisés par les Rencontres du Jeudi.

◊ Sécurité de la traversée du village de Clavans le Bas

Des dessins de piétons au sol ont été ajoutés aux marquages existants de traversée de la voie.

◊ Rénovation de l'éclairage public sur Clavans le Haut

Le changement de l'éclairage public a bien été réalisé en automnes 2019. La réception des travaux

reste cependant à programmer. Il est prévu de voir, à cette occasion, l'ajout de 3 lampadaires pour éclairer les stationnements situés au dessus du bâtiment de la mairie. Il sera nécessaire également de déplacer un luminaire et d'ajouter un éclairage.

DIVERS

◇ Réalisation d'une micro centrale hydro électrique Ruisseau de la Valette

Le dossier d'autorisation est en cours d'instruction. Des pièces complémentaires ont été demandées par la Préfecture.

Une réunion de présentation de la société et du projet est programmée semaine 28 avec la commune de Besse.

◇ Location des alpages

Les contrats d'affermage ont tous été revus pour la saison d'estive 2020. Ce sujet est d'actualité puisqu'il nous est nécessaire de prendre en considération la gestion des milieux aquatiques en partenariat avec le GEMAPI. Nous aurons également le soutien de la Fédération des Alpes de l'Isère associé à la Commission Agriculture et Pastoralisme de la Communauté de Communes de l'Oisans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Marc CROSLAND

